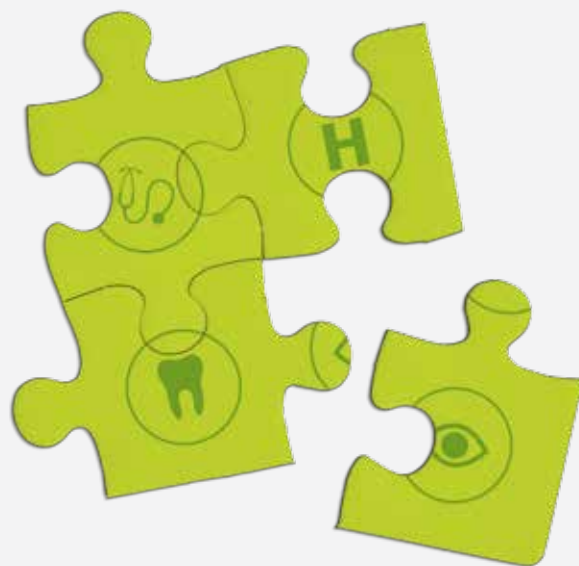


REMBOURSEMENT
EN 24H*

MON ASSURANCE SANTÉ À LA CARTE

CONSTRUISEZ
LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
QUI VOUS RESSEMBLE



* Dès réception des éléments nécessaires au traitement de votre dossier.



L'assurance en plus facile.

PERSONNALISEZ VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pourquoi souscrire une garantie optique si vous ne portez pas de lunettes ?

Si vous êtes convaincu qu'il vaut mieux souscrire des garanties qui vous correspondent, APRIL a créé pour vous Mon assurance santé à la carte.

DES GARANTIES ESSENTIELLES À PERSONNALISER AVEC 8 OPTIONS À LA CARTE

VOS GARANTIES INCONTOURNABLES

- L'HOSPITALISATION**
Vos frais de séjour et honoraires médicaux et chirurgicaux en secteur conventionné.
- LES FRAIS MÉDICAUX**
Les soins courants : consultations généraliste et spécialiste, analyses, radiologie...
- LA PHARMACIE**
Les médicaments à Service Médical Rendu majeur remboursés à 65% par la Sécurité sociale.
- LES GARANTIES DENTAIRES**
Les soins classiques (carie, dévitalisation...), les prothèses dentaires, l'orthodontie et les frais non remboursés.

8 OPTIONS À LA CARTE

- JEUNES & ACTIFS**
L'option prévention : contraception, traitement anti-tabac...
- BAMBINS**
L'option pour les familles : forfait naissance, psychologue pour enfant...
- OPTIQUE**
Pour les lunettes, lentilles ou opération de la myopie au laser.
- PHARMACIE COMPLÈTE**
Pour tous les médicaments non pris en charge dans la garantie de base et remboursés par la Sécurité sociale⁽¹⁾.
- CONFORT À L'HÔPITAL**
Pour la chambre particulière et le lit d'accompagnant.
- ZEN**
Les médecines naturelles pour se soigner autrement.
- PACK HOSPITALISATION TRANQUILLITÉ +**
En cas d'hospitalisation, APRIL vous simplifie la vie et met en place les services dont vous avez besoin (conseils, outils, assistance).

FRAIS DE GESTION

- 2€ MALINS**
En souscrivant à 2€ malins, vous bénéficiez d'une économie de 8% sur votre cotisation totale TTC. En contrepartie des frais de gestion d'un montant maximum de 2€/date de soins/assuré seront retenus par APRIL Santé Prévoyance lors de vos remboursements⁽²⁾.

(1) Les taux de remboursement par la Sécurité sociale sont de 15% pour les médicaments à service médical rendu faible et de 30% pour les médicaments à service médical rendu modéré. Si les remboursements de la Sécurité sociale venaient à être modifiés en cours d'année, APRIL pourrait conserver la base de remboursement qui était la sienne en valeur absolue avant cette modification.

(2) Voir conditions complètes dans la Notice valant Conditions Générales.

BÉNÉFICIEZ DE TARIFS ATTRACTIFS

UN TARIF AJUSTÉ ET DES RÉDUCTIONS

Votre tarif est ajusté en fonction des options choisies.

- › -10% pour les couples avec ou sans enfant.
- › **Gratuité** pour le 3^e enfant de - 21 ans.
- › **-5% de réduction** pour une famille monoparentale avec 2 enfants et plus.

Ces réductions s'appliquent sur le socle de base.

- › **8% d'économies** sur votre cotisation avec 2€ malins.

Cette réduction s'applique sur la cotisation totale.



En encourageant les comportements de santé raisonnés, APRIL vous propose un tarif attractif et maîtrisé dans le temps.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

SUR LES FRAIS DENTAIRES ET L'HOSPITALISATION

- › Les remboursements sont **limités pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties de chaque assuré.**

Par exemple, pendant ces 3 premiers mois, pour l'hospitalisation vous êtes bien pris en charge mais sans dépassement d'honoraires.

* Pour une personne célibataire de 20 ans, Niveau ECO, 2 € malins, Poitiers, en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.

SUR LES CONSULTATIONS

- › Pour vos 6 premières consultations par assuré et par année d'adhésion, APRIL vous rembourse vos frais à hauteur du niveau que vous avez souscrit. Au-delà, vous êtes remboursé à 100 % de la Base de Remboursement, seuls les dépassements d'honoraires ne seront pas pris en charge.

À PARTIR DE
16,95 €
TTC / MOIS !*

L'ASSOCIATION DES ASSURÉS APRIL, AU-DELA DE VOS GARANTIES D'ASSURANCE, VOUS SOUTIENT AU QUOTIDIEN.



Vous bénéficiez de trois niveaux d'intervention :

- › **Face aux tracasseries juridiques**, un changement de situation familiale, des démarches en cas d'arrêt de travail, un litige sur un dommage corporel... L'Association vous facilite la vie : une équipe de spécialistes répond à vos questions dans tous les domaines de droit, elle vous accompagne dans vos formalités administratives et vous aide à résoudre vos litiges (santé et immobilier).
- › **Face aux imprévus**, une hospitalisation, un retour à la maison sans aide... Pour contribuer à votre prompt rétablissement, l'Association vous accompagne notamment pour la garde de vos enfants pendant une hospitalisation ou la prise en charge des séances de psychologue...
- › **Face aux coups durs**, une maladie grave, un décès, un revers professionnel... l'Association s'engage à vos côtés : elle peut prendre en charge vos frais de santé onéreux ou une partie de votre cotisation d'assurance, en cas de difficulté passagère de paiement.

TOUTES LES INFORMATIONS
ET CONDITIONS D'ACCÈS SUR

association-assures-april.fr

GARANTIES MON ASSURANCE SANTÉ À LA CARTE

Pour plus de simplicité :

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale ou en euro **comprenant le remboursement de la Sécurité sociale lorsque celle-ci intervient**. Les forfaits et plafonds de garanties s'entendent par assuré et par année d'adhésion⁽¹⁾.

Un seul niveau doit être souscrit par famille.

	NIVEAU ÉCO	NIVEAU 1
HOSPITALISATION EN SECTEUR CONVENTIONNÉ		
SÉJOURS EN MÉDECINE, CHIRURGIE, HOSPITALISATION À DOMICILE ET MATERNITÉ		
Frais de séjour		
Forfait journalier		
Honoraires médicaux et chirurgicaux	100 %	125 % Limité à 100 %
SÉJOURS EN SOINS DE SUITE, RÉADAPTATION, RÉÉDUCATION ET ASSIMILÉS		
Frais de séjour		
Forfait journalier	30 jours	60 jours
Honoraires et frais médicaux		
SÉJOURS EN PSYCHIATRIE		
Frais de séjour		
Forfait journalier		
Honoraires et frais médicaux		
FRAIS MÉDICAUX⁽²⁾		
Consultations et visites généralistes, spécialistes (y compris en soins externes)	100 %	100 %
Actes techniques médicaux, auxiliaires médicaux (y compris en soins externes)	100 %	100 %
Appareillages	100 %	100 %
Radiologie, analyses (y compris en soins externes)	100 %	100 %
Transport	100 %	100 %
PHARMACIE		
Médicaments à Service médical rendu majeur ⁽³⁾	100 %	100 %
DENTAIRE		
Soins dentaires	100 %	125 %
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (forfait incluant le remboursement de la Sécurité sociale et APRIL)	100 € / prothèse	125 € / prothèse Limité à 100 € / prothèse
Remboursement APRIL plafonné par assuré et par année d'adhésion (pour les prothèses dentaires remboursées uniquement)		
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale (forfait incluant le remboursement de la Sécurité sociale et APRIL)	200 € / semestre	200 € / semestre
Autres frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale : prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie	0 €	0 €
AUTRES PRESTATIONS		
Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité sociale française	100 %	100 %

+ SIMPLE
EN EURO

+ SIMPLE
EN EURO

(1) Année d'adhésion : période d'un an qui sépare 2 dates d'anniversaire de la prise d'effet des garanties.

(2) Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliquée par la Sécurité sociale.

(3) Les taux de remboursement par la Sécurité sociale sont de 15% pour les médicaments à service médical rendu faible et de 30% pour les médicaments à service médical rendu modéré. Si les remboursements de la Sécurité sociale venaient à être modifiés en cours d'année, APRIL pourrait conserver la base de remboursement qui était la sienne en valeur absolue avant cette modification.



NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Frais réels			
Frais réels			
150 %	175 %	200 %	300 %
pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties de chaque assuré			
100 % pendant			
90 jours	90 Jours	120 jours	180 jours
100 % pendant 60 jours			
125 %	150 %	200 %	250 %
A partir de la 7 ^e consultation par assuré et par année d'adhésion, les garanties sont limitées à 100 %			
100 %	125 %	125 %	150 %
100 %	125 %	125 %	150 %
125 %	125 %	150 %	150 %
100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	100 %	100 %
125 %	150 %	175 %	200 %
125 € / prothèse	200 € / prothèse	300 € / prothèse	350 € / prothèse
prothèse pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties de chaque assuré			
	1 000 €	1 000 €	1 000 €
225 € / semestre	300 € / semestre	400 € / semestre	500 € / semestre
Limité à 200 € / semestre pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties de chaque assuré			
0 €	150 €	200 €	250 €
100 %	100 %	100 %	100 %

COMPRENDRE

› Soins de suite

Vous vous cassez une jambe au ski, et êtes opéré. Après l'opération vient une période de rééducation, pour laquelle vous serez pris en charge en établissement ou service de soins de suite.

› Qu'est-ce que les médicaments à Service Médical Rendu majeur⁽³⁾ ?

Les médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important et présentant un caractère indispensable comme par exemple, les antibiotiques. Remboursement Sécurité sociale à 65 %.

› Remboursement dentaire

Des garanties en euro qui incluent le remboursement de la Sécurité sociale. Finis les calculs compliqués, vous connaissez votre facture, vous calculez directement votre reste à charge !

+ SIMPLE EN EURO


* Dès réception des éléments nécessaires au traitement de votre dossier.

(4) Non déductible au titre de la loi Madelin.

VOS OPTIONS À LA CARTE POUR PERSONNALISER VOS GARANTIES DE BASE


À PARTIR DE
4,23 €
TTC / MOIS !*

Jeunes & actifs

L'OPTION PRÉVENTION	VOS REMBOURSEMENTS PAR ASSURÉ ET PAR ANNÉE D'ADHÉSION
 <ul style="list-style-type: none"> › Pour vos dépenses de contraception : pilules, préservatifs, et tests de grossesse, ainsi que les traitements anti-tabac achetés en pharmacie : patchs, gommes. <p>Les dépenses sont remboursées sur facture détaillée renvoyée à APRIL.</p> <p><small>* Pour un assuré seul en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.</small></p>	<p><input type="checkbox"/> 100 €</p>


À PARTIR DE
5,30 €
TTC / MOIS !*

Bambins

L'OPTION POUR LES FAMILLES	VOS REMBOURSEMENTS PAR CONTRAT ET PAR ANNÉE D'ADHÉSION
 <ul style="list-style-type: none"> › Forfait naissance. › Pour rembourser les séances de psychologue pour les enfants (A noter : les psychologues pour enfants ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale). › Pour vos médicaments sans ordonnance non remboursés par la Sécurité sociale notamment l'homéopathie. <p><small>* Pour une famille en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.</small></p>	<p><input type="checkbox"/> 200 €</p>

À PARTIR DE
3,18 €
TTC / MOIS !*

Confort à l'hôpital

POUR LA CHAMBRE PARTICULIÈRE ET LES FRAIS D'ACCOMPAGNANT	VOS REMBOURSEMENTS PAR ASSURÉ
 <ul style="list-style-type: none"> › Parce que se faire hospitaliser n'est pas une partie de plaisir, cette option vous permettra d'accéder à une chambre particulière ⁽¹⁾, et d'accompagner vos proches assurés sur le contrat en cas d'hospitalisation, maternité ou convalescence : frais de repas et frais de lit d'accompagnant. <p><small>(1) Limitée à 30 jours par assuré et par année d'adhésion en soins de suite et exclue en séjour psychiatrique.</small></p> <p><small>* Pour un assuré seul ayant choisi le forfait 50 € en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.</small></p>	<p>2 niveaux au choix :</p> <p><input type="checkbox"/> 50€ par jour pour la chambre particulière 20€ par jour pour les frais d'accompagnant</p> <p><input type="checkbox"/> 80€ par jour pour la chambre particulière 30€ par jour pour les frais d'accompagnant</p>

À PARTIR DE
3,18 €
TTC / MOIS !*

Optique

PARCE QUE VOUS PORTEZ DES LUNETTES OU DES LENTILLES **VOS REMBOURSEMENTS PAR ASSURÉ ET PAR ANNÉE D'ADHÉSION**



Cette option vous rembourse vos frais optiques :

- › Les verres et montures
- › Les lentilles acceptées ou refusées par la Sécurité sociale
- › Les traitements de la myopie au laser
- › Les yeux de votre bébé sont fragiles, offrez lui une paire de lunettes solaires de catégorie 3 minimum

(Dans la limite d'une paire par année d'adhésion et par enfant assuré de moins de 5 ans, achetée chez un opticien, et remboursée sur facture).

* Pour un assuré seul, pour un forfait choisi de 50 € en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.

3 niveaux au choix (forfait incluant le remboursement de la Sécurité sociale et APRIL) :

- 50€ pour niveaux Éco 1 et 2
- 100€ pour niveaux 2 à 5
- 250€ pour niveaux 3 à 5

+ SIMPLE EN EURO

AVANTAGE OPTIQUE // Jusqu'à - 25 % auprès de nos 2 500 partenaires opticiens.

À PARTIR DE
3,18 €
TTC / MOIS !*

Pharmacie complète

TOUS LES MÉDICAMENTS NON PRIS EN CHARGE DANS LA GARANTIE DE BASE ET REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE **VOS REMBOURSEMENTS**



Votre garantie de base vous rembourse les médicaments prescrits les plus importants, votre option vous remboursera le reste :

- › Les médicaments à Service médical rendu moyen remboursés à 30 % par la Sécurité sociale.
- › Les médicaments à Service médical rendu faible, remboursés à 15 % par la Sécurité sociale.

* Pour un assuré seul, de moins de 35 ans en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.

100 % de la Base de Remboursement

À PARTIR DE
4,23 €
TTC / MOIS !*

Zen

POUR SE SOIGNER AUTREMENT **VOS REMBOURSEMENTS PAR ASSURÉ ET PAR ANNÉE D'ADHÉSION**



› Cette option vous rembourse vos frais de médecine naturelle non remboursés par la Sécurité sociale : les consultations chez un ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étio-pathe, diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, podologue.

* Pour un assuré seul ayant choisi le forfait 100 € en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.

2 niveaux au choix :

- 100€
- 200€



Pack hospitalisation tranquillité +

› Vous allez être hospitalisé ? APRIL vous simplifie la vie et met en place les services dont vous avez besoin.

« Ma fille fait une crise d'appendicite, où dois-je l'emmener ? Que va lui faire le chirurgien ? Comment vais-je faire garder ses frères pendant ce temps ? Et après, à la maison, comment cela va-t-il se passer ? »

À PARTIR DE
6,71 €
TTC / MOIS !*

Comprendre et préparer votre hospitalisation

A votre écoute, l'équipe dédiée d'APRIL :

- › Vous guide dans le **choix de l'établissement hospitalier** selon la spécialité, la proximité et son classement via des critères définis par la Haute Autorité de la Santé.
- › Vous permet de comprendre **les techniques opératoires** de votre intervention chirurgicale (6 fiches/an). Une intervention bien comprise est gage d'une hospitalisation sereine.

* Pour une personne seule en 2017 et pour un paiement mensuel de la cotisation sur 12 mois.

Gérer votre absence et organiser votre retour

- › Vous êtes **contacté** immédiatement dès 24h d'hospitalisation **pour définir ensemble les services dont vous avez besoin** : aide ménagère, garde d'enfants, portage de repas...
Jusqu'à 100 € de prestations par hospitalisation.

LE BON PLAN

AVEC 2€ MALINS, ÉCONOMISEZ 8% SUR VOTRE COTISATION TTC

› A qui s'adresse 2€ malins ?

2€ malins s'adresse aux assurés qui ont des besoins en santé peu fréquents. Vous consultez rarement le médecin et allez peu souvent à la pharmacie ? Profitez de cette solution qui vous permettra d'économiser 8% sur votre cotisation TTC en participant aux frais de gestion.

› Comment ça marche ?

APRIL appliquera des frais de gestion pour chaque acte de soins remboursé à un Assuré au titre des garanties du contrat à hauteur de 2 € par acte de soins remboursé.

Si plusieurs actes de soins sont réalisés le même jour par un même Assuré, les frais de gestion ne seront appliqués qu'une seule fois au titre du premier acte de soin remboursé.

Si l'acte de soin réalisé donne lieu à un remboursement par APRIL inférieur à 2 €, les frais appliqués seront limités au montant du remboursement en participant aux frais de gestion.

ET VOUS, COMMENT ALLEZ-VOUS PERSONNALISER VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

QUELQUES EXEMPLES DE COMBINAISONS POSSIBLES (GARANTIES + OPTIONS) :



› Léon, 29 ans, célibataire, choisit le Niveau Eco sans option **pour un tarif très attractif.**



› Arnaud et Clémentine, 35 et 33 ans peuvent souscrire le Niveau 2 avec

- ✓ **L'option Jeunes & Actifs**
Remboursement des pilules, tests de grossesse, traitement anti-tabac...
- ✓ **L'option Pharmacie complète**
Remboursement des médicaments à vignette bleue et orange.
- ✓ **2€ malins**
En souscrivant à 2€ malins, vous bénéficiez d'une économie de 8% sur votre cotisation totale TTC. En contrepartie des frais de gestion d'un montant maximum de 2€/date de soins/assuré seront retenus par APRIL Santé Prévoyance lors de vos remboursements⁽¹⁾.

Pour une protection vraiment adaptée à leur mode de vie.



› Carolyn et Pascal, 42 et 40 ans, avec 3 enfants à charge peuvent souscrire le Niveau 3 avec

- ✓ **L'option Bambins**
Forfait naissance, remboursement de séance de psychologue pour les enfants, pharmacie non remboursée par la Sécurité sociale.
- ✓ **L'option Pharmacie complète**
Remboursement des médicaments à vignette bleue et orange.
- ✓ **L'option Zen**
Remboursement de l'ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiope, diététicien, kinésithérapeute...

Pour le confort de toute la famille !

(1) Voir conditions complètes dans la Notice valant Conditions Générales.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS (1)

	DÉPENSE RÉELLE	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	NIVEAU ÉCO	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Consultation d'un médecin généraliste sans dépassement d'honoraires (secteur 1)	25 €	16,50 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassements d'honoraires (secteur 2) (Base de Remboursement : 23 €)	43 €	15,10 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			6,90 €	6,90 €	12,65 €	18,40 €	26,90 €	26,90 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			21 €	21 €	15,25 €	9,50 €	1 €	1 €
Optique adulte : monture + verres simples avec Option Optique 100 € (non accessible sur niveau 1)	110 €	Monture : 1,70 € Verres : 2,47 € Total : 4,17 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			0 €	0 €	95,83 €	95,83 €	95,83 €	95,83 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			105,83 €	105,83 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Optique adulte : monture + verres simples avec Option Optique 250 € (non accessible sur les niveaux 1 et 2)	220 €	Monture : 1,70 € Verres : 2,47 € Total : 4,17 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			0 €	0 €	0 €	215,83 €	215,83 €	215,83 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			215,83 €	215,83 €	215,83 €	0 €	0 €	0 €
Pose d'une prothèse dentaire (remboursée par le RO)	600 €	75,25 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			24,75 €	49,75 €	49,75 €	124,75 €	224,75 €	275,75 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			500 €	475 €	475 €	400 €	300 €	250 €
Acte chirurgical (appendicite) (secteur 2)	600 €	277,22 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			0 €	69,31 €	138,61 €	207,92 €	277,22 €	322,78 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			322,78 €	253,47 €	184,17 €	114,86 €	45,56 €	0 €
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale pour 1 semestre (après les 3 mois de limitation)	780 €	193,5 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			6,50 €	6,50 €	31,50 €	106,50 €	415,09 €	415,09 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			580 €	580 €	555 €	480 €	380 €	280 €
Frais d'analyses pour recherche et dosage (B 190)	51,30 €	30,78 €	REMBOURSEMENT APRIL					
			19,52 €	19,52 €	19,52 €	19,52 €	19,52 €	19,52 €
			VOTRE RESTE À CHARGE					
			1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €

(1) Calculs effectués à partir du 4^e mois d'adhésion.

COMPRENDRE 1€ DE RESTE À CHARGE

Franchises médicales et participation forfaitaire appliquées au 01/01/17 par la Sécurité sociale et non remboursées par votre contrat :

- › 1 € / consultation, acte technique et analyse biologique
- › 0,50 € / boîte de médicaments, et par acte paramédical
- › 2 € / transport sanitaire

POURQUOI CHOISIR APRIL ?



DES OFFRES PERSONNALISÉES

- › Quels que soient votre profil, votre budget ou vos besoins, découvrez nos solutions adaptées en santé, santé animale, prévoyance professionnelle et familiale et assurance de prêt.



UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES

- › Gagnez du temps avec l'adhésion 100% en ligne.
- › Vos remboursements santé sont garantis en 24h.



DES SERVICES QUI VOUS FACILITENT LA VIE

- › Un Espace Assuré accessible 7j/7 et 24h/24, pour réaliser vos démarches et accéder à nos services.
- › Des avantages clients exclusifs.



DES CONSEILLERS DISPONIBLES

- › Lors de votre adhésion, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans le recueil de votre état de santé, avec la Téléselection médicale.
- › Nos conseillers vous répondent 6j/7 de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi.



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

- › La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications.



COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION ?

Malgré notre attention permanente, des insatisfactions ou des difficultés peuvent parfois survenir. Vous pouvez alors exprimer votre réclamation :

› Votre premier contact : votre conseiller habituel

Dans un premier temps, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel (votre assureur conseil ou service clients) : il est le mieux placé pour vous écouter et vous accompagner. Il mettra tout en œuvre pour trouver avec vous la réponse qui vous conviendra le mieux.

- Par téléphone : au 09 74 50 20 20 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h
- Depuis votre Espace Assuré : april.fr, rubrique Espace Assuré
- Par courrier : APRIL Santé Prévoyance - 114 boulevard Vivier Merle - 69439 Lyon CEDEX 03

› En second lieu, si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre demande au Service Réclamations :

Que ce soit votre conseiller habituel ou votre Service Réclamations, nous nous engageons à vous répondre sous deux jours ouvrés.

Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai de traitement, qui ne pourra excéder 30 jours.

Si malheureusement, aucune solution amiable ne peut être trouvée, vous pourrez alors, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition, faire appel au médiateur.

Attention : plusieurs médiateurs peuvent être compétents. Et il n'intervient que si toutes les voies de recours internes ont été épuisées.

Nous vous conseillons donc de toujours vous adresser au préalable à notre Service Réclamations qui vous orientera au mieux.

En cas de réclamation relative à un contrat souscrit sur notre site Internet, vous avez la possibilité d'utiliser la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

VOS SERVICES ET AVANTAGES APRIL

VOTRE ESPACE ASSURÉ

...accessible sur www.april.fr / rubrique Espace Assuré

- › Déclarez votre sinistre en ligne en cas d'hospitalisation, de perte d'emploi ou d'arrêt de travail : votre demande est étudiée en 24h.
- › Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents 24h/24 et 7j/7.
- › Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

VOTRE PROGRAMME D'AVANTAGES CLIENTS

- › Vos réductions partenaires : APRIL Santé Prévoyance a négocié pour vous des réductions exclusives⁽¹⁾ auprès de nombreux partenaires autour des univers de la santé, du bien-être, de la vie quotidienne, des loisirs et des vacances.
- › Votre offre parrainage : recommandez APRIL à vos proches et gagnez jusqu'à 150 €⁽²⁾ de chèques-cadeaux.

(1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables en France métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

(2) Jusqu'à 5 parrainages par an récompensés chacun de 30 € de chèques-cadeaux - règlement complet disponible sur votre Espace Assuré.



APRIL, L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

APRIL, groupe international de services en assurance, leader des courtiers grossistes en France, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au cœur de son développement avec une seule ambition : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique, ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3 800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 861,2 M€.

L'ASSOCIATION DES ASSURÉS APRIL ÉCOUTER • AGIR • SOUTENIR... POUR TOUS LES ADHÉRENTS

En devenant client d'APRIL Santé Prévoyance, vous devenez automatiquement membre de l'Association. Vous bénéficiez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, du soutien au quotidien que vous apporte l'Association :

› **Face aux tracasseries : écouter et simplifier.** Réponses et aides administratives et juridiques (consommation, santé, famille...)

› **Face aux imprévus : soutenir et solutionner.** Assistance pratique en cas d'hospitalisation (garde d'enfant, aide ménagère...)

› **Face aux coups durs : agir vite et fort.** Prise en charge de frais de santé onéreux, de séances avec un psychomotricien, d'une partie de la cotisation d'assurance...

Toutes les informations
et conditions d'accès sur
www.association-assures-april.fr



CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 0478536518 - www.april.fr

S.A.S. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produits conçus et gérés par APRIL Santé Prévoyance et assurés par QUATREM (mon assurance santé à la carte), entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 380 426 249 €, 21 rue Laffitte - 75009 PARIS - RCS PARIS 412 367 724, Société du groupe Malakoff Médéric, et AXERIA Assistance Limited (option Pack Hospitalisation Tranquillité +).



L'assurance en plus facile.